

Avant-propos

Après quatre années d'activités, dont deux années consacrées à appréhender la problématique de manière globale et deux années vouées à un travail de terrain intensif, la Commission d'étude présente aujourd'hui son Rapport final détaillé.

Dans son élaboration, le Rapport final converge progressivement vers les conclusions et remarques finales. Une ligne continue part de l'analyse des mesures et pratiques anti-juives de la Seconde Guerre mondiale (Partie 2), passe par les divers aspects du rétablissement des droits de l'après-guerre (Partie 3), pour se diriger ensuite vers l'estimation de la spoliation globale dans les secteurs les plus importants de l'enquête (Partie 4).

Progressivement, partie après partie, chapitre après chapitre, les conclusions ont été rassemblées pour aboutir finalement aux conclusions, propositions et remarques finales, formulées de la manière la plus concise possible dans la Partie 5.

Cet avant-propos n'a pas la prétention d'anticiper sur celles-ci.

Deux points méritent toutefois l'attention avant d'entamer la lecture du rapport.

Tout d'abord, il convient d'insister sur les facteurs qui ont permis à la Commission d'étude de réaliser une enquête approfondie dans un intervalle de temps relativement court. On peut les résumer comme suit : la Commission d'étude a développé sa méthode propre et particulière tout en s'appuyant sur un groupe de recherche compétent et motivé et en bénéficiant de la confiance et de la collaboration des milieux les plus larges.

Le propre de la Commission d'étude est qu'elle ait opté pour une enquête détaillée et approfondie de la matière à étudier. Comme point de départ et fondement de ses activités, elle a identifié la population juive en Belgique durant la période de guerre à quasi 100 % de sa totalité. Plusieurs sources ont été consultées. Au moment de conclure ses travaux, la banque de données de la Commission d'étude contient les données identifiant quelque 70.000 personnes.

Avec cette banque de données pour point de départ, les fonds d'archives, essentiellement en provenance des autorités, des institutions financières et des compagnies d'assurances, ont ensuite été compulsés et les possessions et avoirs des victimes des persécutions juives ont été retracés pour être introduits à leur tour dans la banque de données.

Dès lors, l'équipe de recherche a pu réaliser une enquête sérieuse, précise et approfondie, dont la seule restriction, loin d'être négligeable, concerne les archives qui se sont révélées lacunaires dans de nombreux cas.

L'équipe de recherche mise sur pied depuis mai 1999 s'est composée de personnes jeunes et motivées. Elle n'a jamais compris plus de sept chercheurs, et ce inclus le directeur de recherche, les deux chercheurs historiens d'art engagés en juin 2000, une collaboratrice universitaire pour la gestion de la banque de données et trois secrétaires administratives. Hormis cette équipe, il faut remercier l'historien du CEGES, qui rédigea les chapitres relatifs au secteur diamantaire. Les résultats probants de ce groupe de recherche, aux effectifs pour le moins restreints en comparaison avec les autres commissions, doivent être largement attribués à la personnalité et à l'engagement du directeur de recherche.

La Commission d'étude a bénéficié de la confiance du Gouvernement. Elle a pu travailler dans une totale indépendance et a obtenu, sans la moindre restriction, sur base de son Rapport intermédiaire de juin 1998, les moyens supplémentaires demandés en personnel et en matériel informatique.

Elle a généralement rencontré un accueil bienveillant, loyal et coopérant auprès des milieux vers lesquels elle a dû se tourner pour accomplir sa mission et disposer des archives indispensables.

C'est pourquoi je veux remercier avec insistance le groupe de recherche et toutes les institutions et personnes, qui ont assisté la Commission d'étude durant ces quatre années.

J'ajoute qu'au sein de la Commission d'étude, entre ses différents membres - porte-parole des divers Ministères, représentants des associations juives, historiens et un magistrat émérite - s'est noué au fil du temps un esprit de compréhension mutuelle et de collaboration étroite, grâce auquel les échanges de points de vue ont pu se dérouler de manière sereine et constructive.

Toutefois, au-delà de ce qui précède, se dessine une autre dimension. Il n'est pas possible et il serait impensable de lire ce récit traitant de la spoliation, du rétablissement de droits et du déficit 'matériel', sans garder à l'esprit l'arrière-fond d'une tragédie humaine impossible à traduire en chiffres. 24.140 vies anéanties ne sont 'moralement' pas quantifiables.

Si, comme il est expliqué ultérieurement dans ce Rapport, les autorités nazies n'ont pas réussi à achever totalement leur plan initial de spoliation des avoirs juifs, il n'en reste pas moins exact que la population juive a bel et bien été complètement écartée de la vie économique. Quant aux survivants, ils n'ont retrouvé, après la guerre, que ruine et néant au sein de leur famille et parmi leurs biens.

C'est pourquoi ce Rapport final constitue également un travail de mémoire. En filigrane se dessine tout un mécanisme de haine et de discrimination raciale consciente, traduit en sèches ordonnances et accompagné d'une volonté claire de génocide, et ce dans un contexte d'indifférence, d'incompréhension ou d'ignorance, teinté de collaboration criminelle à un extrême, de courage et résistance à l'autre.

8 - Commission d'étude des biens juifs

Que le message le plus important porté par ce rapport se traduise, dès lors, par la volonté de s'insurger contre ce que Georges Bernanos a appelé "l'accablante banalité du mal".

Lucien Buysse
Président

3 juillet 2001